



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 9

Le jeudi quatorze avril deux mille vingt-deux, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ainsi que de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 « portant dispositions de vigilance sanitaire » notamment prolongeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et modifiant l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 « visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 », le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 5 avril 2022

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum fixé par dérogation législative au tiers de l'assemblée : 7

Présents :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Joël JAROSSAY, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Régis LEMESLE, Marika VAN HAAFTEN, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Laure CZINOBER.

Absent.e.s excusé.e.s, représenté.e.s :

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT excusé ;

Monsieur Alain BOURBLANC a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;

Monsieur Eric NOURY a donné procuration à monsieur Joël JAROSSAY ;

Monsieur Jean-Philippe ROMAIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;

Madame Vanessa POTELOIN a donné procuration à madame Valérie DUMONT.

Secrétaire de séance : madame Valérie DUMONT

Présents : 14 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date d'affichage du procès-verbal : 21 avril 2022

Objet : Budget primitif 2022

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Le budget 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 7 445 000,00 € en section de fonctionnement et à 5 065 000,00 € en section d'investissement avec la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

L'analyse du compte administratif 2021 avec le contexte particulier du retour à l'inflation et les orientations des commissions ont guidé les propositions budgétaires qui ont été étudiées par le conseil municipal en commission finances les 4 et 7 avril.

Section de fonctionnement 2022

La section de fonctionnement proposée pour le budget 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 445 000,00 €.

Elle comprend l'excédent de fonctionnement de clôture 2021 pour 4 199 941,00 € en progression de 900 125,00 € vis-à-vis de l'exercice précédent.

Hors report de l'année écoulée, les recettes du B.P. 2022 s'élèvent à 3 245 059,00 € contre 3 168 184,00 € l'année passée, soit + 76 875,00 € (+ 2,42 %).

2021 a été marquée par la suppression de la taxe d'habitation compensée par la part départementale de foncier bâti assortie d'un coefficient correcteur avec une réfaction pour neutraliser les effets de cette mesure reconduite en 2022. Les bases des trois taxes directes locales (article 73111) ont été notifiées le 16 mars. Il en est de même des autres ressources diverses et allocations compensatrices (articles 73112, 73113, 73114, 74833, 74834, 74835 et confirmation de données communiquées le 28 janvier pour le F.N.G.I.R. et la D.C.R.T.P. respectivement à imputer aux comptes 73221 et 748313).

Pour mémoire, la commune n'est plus éligible à la dotation forfaitaire depuis 2018 (article 7411).

Les dépenses réelles de fonctionnement comprenant les charges à caractère général (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012), les autres charges de gestion courante (chapitre 65), les charges financières (chapitre 66), les atténuations de produits, les charges exceptionnelles et dotations aux provisions semi-budgétaires (chapitres 014, 67 et 68) ainsi que les dépenses imprévues (chapitre 022) s'élèvent à 3 302 967 € contre 2 854 889 € au budget 2021, soit + 448 078,00 € (+ 15,70 %).

Cette hausse, très importante, trouve son origine dans l'incertitude économique qui nous entoure avec un retour attendu de l'inflation à un niveau inconnu depuis plusieurs décennies.

A cet égard, en ce qui concerne les charges à caractère général (chapitre 011), compte tenu de la variation des prix, non seulement des énergies électricité, gaz, carburants, mais aussi des denrées et fournitures de toutes natures, il est privilégié de faire usage du principe de précaution en inscrivant des crédits suffisants dont il est espéré ne pas les atteindre, + 210 000,00 € (+ 19,27 %).

Les charges de personnel (chapitre 012) sont aussi à la hausse, + 160 000,00 € (+ 12,30 %), en raison notamment de la prime inflation, des reclassements indiciaires et bonification d'ancienneté des agents de catégorie C, de la revalorisation du S.M.I.C. au 1^{er} janvier (+0,9 %) puis au 1^{er} mai (entre + 2,4 % et + 2,6 %) avec un impact direct sur les premiers échelons des échelles C1 et C2, du dégel annoncé du point d'indice attendu pour cet été avec une estimation de + 2,0 % lissée sur l'année, ainsi que de l'ajustement de l'I.F.S.E. pour la participation au régime d'assurance de maintien du régime indemnitaire en cas de congé de longue maladie ou de longue durée depuis le 1^{er} janvier et d'une participation santé à compter du 1^{er} mai.

Enfin, les autres charges de gestion courante (chapitre 65), + 30 000,00 € (+11,54 %), prennent en considération un adossement des indemnités des élus sur l'indice de la fonction publique et la subvention spécifique à l'accueil de la quatrième étape de la soixante-huitième édition du Circuit Cycliste Sarthe Pays de la Loire le 8 avril dernier.

Ce principe de précaution dans l'estimation des dépenses de fonctionnement a pour effet d'entraîner, exceptionnellement au stade du budget primitif, une épargne négative, savoir - 57 908,00 € d'épargne brute et -117 908,00 € d'épargne nette après remboursement du capital.

Cependant, l'excédent antérieur reporté (chapitre 002), cumulé sur plusieurs exercices, 4 199 941,00 €, permettra de faire face sereinement à la période délicate actuellement traversée et assurera le financement des investissements de la collectivité.

Afin d'éviter toute dérive, la situation financière sera suivie très attentivement tout au long de l'année.

Chapitre	Article	Budget primitif 2022 Dépenses de fonctionnement	Crédits 2021 (y compris V.C.)	Proposition 2022
011		Charges à caractère général	1 090 000,00	1 300 000,00
60		Achats et variation de stocks	458 000,00	670 000,00
	6042	achats de prestations de services	38 000,00	42 000,00
	60611	eau et assainissement	13 000,00	12 000,00
	60612	électricité	90 000,00	170 000,00
	60613	gaz	65 000,00	185 000,00
	60622	carburants	12 000,00	18 000,00
	60623	alimentation	50 000,00	65 000,00
	60628	autres fournitures non stockées	1 500,00	1 500,00
	60631	fournitures d'entretien	18 000,00	19 000,00
	60632	fournitures de petit équipement	50 000,00	40 000,00
	60633	fournitures de voirie	3 500,00	3 000,00
	60636	vêtements de travail	8 000,00	7 500,00
	6064	fournitures administratives	7 500,00	7 500,00
	6065	livres et abonnements bibliothèque	8 000,00	8 000,00
	6067	fournitures scolaires	13 000,00	13 000,00
	6068	autres fournitures	80 000,00	77 500,00
	6078	autres marchandises	500,00	1 000,00
61		Services extérieurs	447 000,00	421 000,00
	611	contrats de prestations de services	15 000,00	20 000,00
	6132	locations immobilières	11 000,00	0,00
	6135	locations mobilières	25 000,00	20 000,00
	61521	entretien de terrains	25 000,00	30 000,00
	615221	entretien de bâtiments publics	90 000,00	90 000,00
	615228	entretien autres bâtiments	105 000,00	60 000,00
	615231	entretien de voiries	10 000,00	5 000,00
	615232	entretien et réparation réseaux	13 000,00	5 000,00
	61524	bois et forêts	25 000,00	38 000,00
	61551	entretien du matériel roulant	25 000,00	20 000,00
	61558	entretien des autres biens	17 000,00	45 000,00
	6156	maintenance	43 000,00	46 000,00
	6161	assurances multirisques	12 500,00	14 000,00
	6162	assurance dommages construction	1 500,00	9 000,00
	6168	autres primes d'assurance	4 000,00	0,00
	617	études et recherches	12 000,00	7 000,00
	6182	documentation générale	2 000,00	2 000,00
	6184	versement aux organismes de formation	11 000,00	10 000,00
62		Autres services extérieurs	170 000,00	194 000,00
	6226	rémunération intermédiaire honoraires		1 000,00
	6231	annonces et insertions	5 000,00	2 000,00
	6232	fêtes, cérémonies et animations	53 000,00	72 500,00
	6236	catalogues et imprimés	2 500,00	3 000,00
	6237	publications	12 500,00	18 500,00

	6238	divers	2 000,00	5 000,00
	6241	transports de biens	4 000,00	1 000,00
	6247	transports collectifs	5 000,00	6 000,00
	6256	missions	1 000,00	1 000,00
	6257	réceptions	4 000,00	4 000,00
	6261	affranchissement	12 300,00	12 500,00
	6262	télécommunications	16 000,00	12 500,00
	627	services bancaires et assimilés	200,00	500,00
	6281	concours divers (cotisations)	1 000,00	1 000,00
	6282	frais de gardiennage	500,00	500,00
	6283	frais de nettoyage des locaux	46 000,00	48 000,00
	62878	remboursements à d'autres organismes	5 000,00	5 000,00
	63	Impôts - taxes et versements	15 000,00	15 000,00
	63512	taxes foncières	15 000,00	14 500,00
	6355	taxes et impôts sur les véhicules		500,00
Chapitre	Article	Budget primitif 2022 Dépenses de fonctionnement (suite)	Crédits 2021 (y compris V.C.)	Proposition 2022
012		Charges de personnel	1 300 000,00	1 460 000,00
	62	Autres services extérieurs	17 000,00	17 000,00
	6218	autre personnel extérieur	17 000,00	17 000,00
	63	Impôts - taxes et versements	30 600,00	35 400,00
	6331	taxe mobilité (ex transport)	14 200,00	16 100,00
	6332	F.N.A.L.	700,00	800,00
	6336	cotisations aux centres de gestion	13 500,00	16 100,00
	6338	autres impôts et taxes sur rémunérations	2 200,00	2 400,00
	64	Charges de personnel	1 252 400,00	1 407 600,00
	6411	personnel titulaire	821 000,00	922 000,00
	6413	personnel non titulaire	72 000,00	90 500,00
	6451	U.R.S.S.A.F.	117 500,00	133 600,00
	6453	caisses de retraite	211 500,00	230 200,00
	6454	cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 300,00	3 700,00
	6455	assurance du personnel	12 300,00	13 300,00
	6456	versement au F.N.C. du supplément familial	3 100,00	2 400,00
	6458	cotisations organismes sociaux (C.N.A.S.)	7 700,00	7 900,00
	6475	médecine du travail, frais pharmaceutiques	4 000,00	4 000,00
	6488	autres charges		
014		Atténuation de produits	88 232,00	40 000,00
	739118	autres reversements de fiscalité (dégrèvement T.A.S.C.O.M.)	73 232,00	20 000,00
	739223	fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	15 000,00	20 000,00
65		Autres charges de gestion courante	260 000,00	290 000,00
	6531	indemnités maire et adjoints	70 300,00	71 700,00
	6532	frais de missions	2 000,00	2 500,00
	6533	cotisation de retraite des élus	12 600,00	12 800,00
	6534	cotisations de sécurité sociale part patronale	7 950,00	8 100,00
	6535	formation des élus	2 500,00	3 800,00
	65372	cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	50,00	50,00
	6541	créances admises en non-valeur		2 150,00
	6542	créances éteintes	10 700,00	3 000,00
	65541	contributions aux organismes de regroupement (D.E.C.I. L.M.M.)	2 300,00	2 300,00
	6558	autres contributions obligatoires	838,00	900,00
	657358	subventions autres groupements – S.I.V.O.M. Antonnière	22 162,00	25 000,00
	657362	subvention C.C.A.S.	8 000,00	8 000,00
	6574	subventions aux associations et autres personnes de droit privé	120 400,00	149 500,00
	65888	charges diverses de gestion courante	200,00	200,00
66		Charges financières	4 359,00	1 677,00
	66111	intérêts des emprunts	4 359,00	1 677,00

67		Charges exceptionnelles	530,00	56 290,00
	673	titres annulés sur exercices antérieurs	530,00	56 290,00
68		Dotation aux provisions semi-budgétaires	5 000,00	5 000,00
	6817	dotation aux provisions pour dépréciation des créances de plus de 2 ans	5 000,00	5 000,00
022		Dépenses imprévues	106 768,00	150 000,00
023		Virement à la section d'investissement	3 491 000,00	3 950 000,00
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections : amortissements	122 111,00	192 033,00
	6811	amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles d'investissement	122 111,00	192 033,00
		TOTAL	6 468 000,00	7 445 000,00

Chapitre	Article	Budget primitif 2022 Recettes de fonctionnement	Crédits 2021	Proposition 2022
002		Excédent antérieur reporté	3 299 816,00	4 199 941,00
013		Atténuation de charges		4 000,00
	6419	remboursement sur rémunération personnel		500,00
	6459	remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance		3 500,00
70		Produits des services, du domaine	96 000,00	110 000,00
	7022	coupes de bois		500,00
	70311	concessions du cimetière	1 500,00	400,00
	7062	redevances et droits de service à caractère culturel	1 500,00	4 100,00
	7066	redevance service à caractère social A.L.S.H. & Activ'Days	15 000,00	16 000,00
	7067	redevance périscolaire (cantine)	76 000,00	87 000,00
	70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	2 000,00	2 000,00
73		Impôts et taxes	2 756 000,00	2 776 000,00
	73111	taxes foncières, d'habitation et C.F.E.	1 350 693,00	1 404 108,00
	73112	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	314 108,00	312 217,00
	73113	taxe sur les surfaces commerciales	793 271,00	722 133,00
	73114	imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	55 073,00	56 184,00
	73212	dotation de solidarité communautaire	20 000,00	20 000,00
	73221	F.N.G.I.R.	48 495,00	48 495,00
	73223	fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	14 360,00	13 000,00
	7351	taxe sur l'électricité		30 000,00
	7368	taxe locale sur la publicité extérieure	160 000,00	169 863,00
74		Dotations et participations	160 684,00	220 000,00
	744	F.C.T.V.A.	3 143,00	3 343,00
	74718	autres participations de l'Etat	500,00	1 500,00
	74748	autres communes	5 000,00	5 000,00
	7478	participations d'autres organismes	10 000,00	10 000,00
	7482	compensation pour perte de taxe additionnelle	5 835,00	8 000,00
	748313	D.C.R.T.P.	22 473,00	22 473,00
	74833	compensation au titre de la C.E.T.	37 944,00	39 820,00
	74834	compensation exonération de taxes foncières	58 574,00	61 688,00
	74835	compensation exonération de taxe d'habitation	5 085,00	
	748388	autres		56 046,00
	7485	dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	12 130,00
75		Autres produits de gestion	120 000,00	128 000,00
	752	revenus des immeubles	120 000,00	128 000,00

77		Produits exceptionnels	35 500,00	2 059,00
	775	produits des cessions d'immobilisations		1 300,00
	7788	autres produits exceptionnels	35 500,00	759,00
78		Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	5 000,00
	7817	reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants		5 000,00
		TOTAL	6 468 000,00	7 445 000,00

Section d'investissement 2022

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 5 065 000,00 € conformément à la vue d'ensemble des dépenses et des recettes présentée ci-après.

Les restes à réaliser de dépenses s'élèvent à 494 000,00 €, le remboursement du capital s'établit à 60 000,00 € et les dépenses d'investissement nouvelles sont de 4 511 000,00 € sans recours à l'emprunt avec notamment des acquisitions diverses en immobilisations incorporelles et corporelles, le drainage du terrain d'honneur de football dont les travaux vont commencer à compter du 2 mai, le renouvellement de la chaufferie de la Maison Pour Tous cet été, la construction du cabinet dentaire qui commencera au second semestre.

En recettes d'investissement, il reste à réaliser 356 966,00 € se rapportant aux soldes des subventions de la Région pour 141 900,00 € et de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) à hauteur de 215 066,00 € pour la construction de la nouvelle mairie. L'excédent d'investissement reporté s'établit à 71 404,00 €, les dotations et fonds divers à 401 000,00 €, les subventions nouvelles à 75 597,00 € (dont 31 884,00 € de Le Mans Métropole et 37 318,00 € de l'Etat au titre de la D.S.I.L. pour la réfection de la chaufferie du centre Saint Christophe l'année passée et 1 212,00 € du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour l'achat d'un mobilier adapté à la mairie, le virement de la section de fonctionnement à 3 950 000,00 €, ainsi que les amortissements à 192 033,00 €.

Budget 2022 Dépenses d'investissement	Restes à réaliser 494 000,00	Propositions nouvelles 4 571 000,00	Total 5 065 000,00
chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées		60 000,00	60 000,00
article 1641 : remboursement du capital		60 000,00	60 000,00
chapitre 20 : immobilisations incorporelles	364,00	3 000,00	3 364,00
article 2051 : concessions et droits similaires	364,00	3 000,00	3 364,00
chapitre 21 : immobilisations corporelles	38 469,00	1 020 000,00	1 058 469,00
article 2111 : terrains nus		25 000,00	25 000,00
article 2112 : terrains de voirie		500,00	500,00
article 2115 : terrains bâtis		600 000,00	604 000,00
article 2116 : cimetière		30 000,00	30 000,00
article 2128 : autres agencements & aménagements		4 000,00	4 000,00
article 21311 : hôtel de ville		4 000,00	4 000,00
article 2132 : bâtiments scolaires		8 000,00	8 000,00
article 21318 : autres bâtiments publics		88 000,00	88 000,00
article 2152 : installations de voirie		6 000,00	6 000,00
article 2158 : autres installations techniques		60 000,00	60 000,00
article 2183 : matériel de bureau et informatique	3 536,00	16 000,00	19 536,00
article 2184 : mobilier		92 500,00	92 500,00
article 2188 : autres immobilisations corporelles	34 933,00	86 000,00	120 933,00

OPERATIONS INDIVIDUALISEES	455 167,00	3 288 000,00	3 743 167,00
28 : nouvelle mairie (article 2313)	349 534,00		349 534,00
32 : pistes couvertes de padel (article 2313)	3 877,00		3 877,00
38 : chaufferie Saint Christophe (article 21318)	4 700,00		4 700,00
40 : maison de santé pluridisciplinaire (article 2031)	31 176,00	2 300,00	33 476,00
41 : mobilier nouvelle mairie (article 2184)	12 000,00		12 000,00
42 : chaufferie MPT – restau. scol. (article 21318)	8 352,00	127 000,00	135 352,00
43 : cabinet dentaire :			
- article 21318 (constructions autres)	45 528,00	675 000,00	720 528,00
- article 238 (avances contrepartie en recettes)		18 000,00	18 000,00
44 : extension salle de gymnastique (article 21318)		1 450 000,00	1 450 000,00
45 : drainage terrain football (article 2113)		120 000,00	120 000,00
46 : réhabilitation mairie (article 21318)		445 700,00	445 700,00
47 : gendarmerie (article 21318)		300 000,00	300 000,00
48 : halle de tennis accessibilité P.M.R. (article 21318)		150 000,00	150 000,00
chapitre 020 : dépenses imprévues		200 000,00	200 000,00

Budget 2022 Recettes d'investissement	Restes à réaliser 356 966,00	Propositions nouvelles 4 708 034,00	Total 5 065 000,00
article 001 : excédent d'investissement reporté		71 404,00	71 404,00
chapitre 10 : dotations – fonds divers		401 000,00	401 000,00
article 10222 : F.C.T.V.A.		333 900,00	333 900,00
article 10223 : taxe d'aménagement		1 471,00	1 471,00
article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé		65 629,00	65 629,00
chapitre 13 : subventions d'investissement	356 966,00	75 597,00	432 563,00
article 1318 : autres subventions (F.I.P.H.F.P.)		1 212,00	1 212,00
article 1322 – opération n° 28 : Région	141 900,00		141 900,00
article 1326 – opération n° 38 : L.M.M.		31 884,00	31 884,00
article 1326 – opération n° 38 : Pays du Mans		5 183,00	5 183,00
article 1347 – opération n° 28 : Etat (D.S.I.L.)	215 066,00		215 066,00
article 1347 – opération n° 38 : Etat (D.S.I.L.)		37 318,00	37 318,00
chapitre 23 : immobilisations en cours		18 000,00	18 000,00
article 238 – opération n° 43 : avances		18 000,00	18 000,00
chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement		3 950 000,00	3 950 000,00
chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : chapitre 28 : amortissements		192 033,00	192 033,00
Résultat	- 137 034,00	137 034,00	0,00

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de budget primitif 2022 présenté ci-dessus.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2022 tel que présenté ci-dessus à la somme de 7 445 000,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 5 065 000,00 € en section d'investissement.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Le maire,

Joël LE BOLU

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »